



Fiche terminologique n°236

TERME ÉTUDIÉ : compulsory school attendance

VARIANTES ORTHOGRAPHIQUES :

SYNONYMES :

TERMES DÉCONSEILLÉS :

DOMAINES : enseignement et apprentissage : enseignement élémentaire, enseignement secondaire

DÉFINITION : "The practice of requiring school attendance by law."

CONTEXTE : "Public school codes have spelled out penalties for violation of compulsory school attendance requirements, which regulate every parent, guardian, or person in a parental relation who is in charge or control of any child of compulsory school age."

TERME ÉTUDIÉ : obligation scolaire

VARIANTES ORTHOGRAPHIQUES :

SYNONYMES : **obligation de fréquentation scolaire; scolarité obligatoire [1]**

TERMES DÉCONSEILLÉS : **fréquentation scolaire**

DÉFINITION : « Nécessité imposée légalement aux enfants de fréquenter un établissement d'enseignement pendant un nombre d'années déterminé. »

CONTEXTE : « Des poursuites peuvent être engagées à l'encontre [sic] des familles qui ne veillent pas à la bonne fréquentation des enfants soumis à l'obligation scolaire et différentes sanctions sont prévues [...]. »

JUSTIFICATION : Le Réseau écarte «fréquentation scolaire», car il désigne le simple fait de suivre les cours d'un établissement d'enseignement.

Il retient «obligation scolaire», couramment employé dans la francophonie pour exprimer la notion à l'étude, et le synonyme «obligation de fréquentation scolaire».

DATE DE RÉDACTION : février 1996